

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 24 MARS 2025

**L'an deux mille vingt-cinq, le lundi vingt-quatre mars à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal en séance publique. La séance a été intégralement retransmise en direct sur youtube. Elle est disponible sur le site de la commune.**

Date de  
convocation :  
18 mars 2025

Mis en ligne :

01/04/2025

Nombre de  
Conseillers en  
exercice : 29

Présents : 24  
Votants : 28  
Quorum : 15

**Présents :** Mesdames, Messieurs, BONNAFOUS Catherine, CAÏTUCOLI Christiane, DEGUILLARD Julie, DELAUNAY Gaylord, GARNIER Chrystèle, GEZEQUEL Damien, GROSEIL-MOREAU Arlette, JOURDAN Christiane, LE GUENNEC Jean-Michel, LEFEUVRE Gaël, MAHEO Aude, METAYER Chrystèle, NOEL Henri, NOULLEZ Sébastien, PEROT Marlène, POINTIER Vincent, POINTIER Virginie, RAOUL Gérard, SERANDOUR Cyril, SOUQUET Éric, THERAUD Carine, TORTELLIER Laëtitia, VALLEE Priscilla, VAN CAUWELLAERT Damien ;

**Procurations de vote et mandataires :** DA CUNHA Manuel ayant donné pouvoir à BONNAFOUS Catherine, JOUAULT Jaroslava ayant donné pouvoir à TORTELLIER Laëtitia, LEJOLIVET Bertrand ayant donné pouvoir à NOULLEZ Sébastien, PIERRE Frédéric ayant donné pouvoir à LEFEUVRE Gaël ;

**Absents :** LETENDRE Christophe.

Madame JOURDAN Christiane est nommée secrétaire de séance.

Mme Véronique COGEN-LE NOZER, Directrice Générale des Services, assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 18 mars 2025) et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

### **Point N° 21**

#### **Délibération n°2025-035. FINANCES : Demande de subvention DETR/DSIL pour 2025 – plan de financement (projet Skatepark)**

Rapporteur : Vincent POINTIER

**VU** le code général des collectivités,

**VU** l'avis de la commission Ressources et vie économique du 11 mars 2025,

**CONSIDERANT** que la commune peut bénéficier d'une aide financière dans le cadre de la Dotation aux Equipements des Territoires Ruraux 2025 et/ou de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2025,

**CONSIDERANT** que commune souhaite construire un skate park,

**CONSIDERANT** que le coût de l'opération est estimé à 329 985 € HT,

Pour ce faire, le Conseil municipal doit délibérer pour arrêter les modalités de financement et solliciter la subvention dans le cadre de la DETR et la DSIL 2025.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'UNANIMITÉ**

**D'ARRETER** les modalités de financement suivantes :

Coût total du skatepark	329 985 € HT
DETR / DSIL	98 995,50 € HT
Fonds propres	230 989,50 € HT

**DE SOLLICITER** l'Etat pour le versement d'une DETR ou d'une DSIL pour financer le projet de de construction d'un skate park.

**Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Gaël LEFEUVRE**